



**Compte -rendu de Comité de pilotage
des sites Natura 2000 "Beauce et vallée de la
Conie"
et "Vallée du Loir"
du 12 Janvier 2022**



28 participants représentant les 23 structures suivantes :

Sous-Préfecture d'Eure et Loir, Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir, Conseil Départemental 28, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Centre Val de Loire, Région Centre Val de Loire, Association Hommes et Territoires, Communauté de communes Cœur de Beauce, Communauté de communes du Bonnevalais, Chambre d'agriculture d'Eure et Loir, Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles 28, Conservatoire des espaces naturels d'Eure et Loir, Syndicat Mixte d'Aménagement de Restauration du bassin du Loir 28, Fédération de pêche d'Eure et Loir, AAPPMA les Brochetons du Loir, Mairie de Conie-Molitard, Mairie de Courbehaye, Mairie de Fresnay-l'Evêque, Mairie de Guillonville, Mairie de Loigny-la-Bataille, Mairie de Lumeau (même représentant que CCCB), Mairie de Moinville-la-Jeulin, Mairie de Sancheville, Mairie de Saint-Maur-sur-le-Loir (voir liste d'émargement jointe).

Excusés : Fédération départementale des Chasseurs d'Eure et Loir, Office Français de la Biodiversité

L'ordre du jour était le suivant :

- Bilan de l'animation 2021 sur la ZPS et ZSC
 - Synthèse de l'animation des 3 années du marché
 - Perspectives 2022
 - Questions diverses
-

Préambule :

Le Comité de pilotage, présidé par M. DEMAI, Sous-Préfet de Châteaudun, est réuni pour réaliser le suivi de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites. Il est rappelé que ces sites Natura 2000 sont animés par l'association "Hommes et Territoires" qui a été retenue à la suite d'un marché public lancé par l'Etat en 2019 (DREAL Centre Val de Loire) pour une durée de 3 ans.

Au cours de cette réunion, les animateurs présentent les actions réalisées en 2021 dans le cadre de leurs missions, et soumettent ce bilan ainsi que les futures orientations à l'approbation du Copil. Une présentation synthétisant les travaux menés au cours du marché public est également abordée tout comme les perspectives 2022 sur un marché de 1 an. L'année 2022 figure comme année de transition pour l'animation des sites Natura 2000, par un transfert de l'autorité de gestion entre services de l'état de la DREAL Centre Val de Loire vers la Région Centre Val de Loire.

Déroulement :

Pour des raisons de simplicité du fait de la proximité géographique, du chevauchement des deux sites, et de l'animation commune menée par l'association Hommes et Territoires, les comités de pilotage des deux sites sont regroupés en un seul. En raison du contexte sanitaire, ce comité de pilotage a été organisé en visioconférence.

Hervé DUMAI, sous-préfet de Châteaudun, préside la réunion et remercie la DDT28 et les animateurs Natura 2000 ainsi que l'ensemble des participants. Il rappelle que la dernière réunion du COPIL datait de janvier 2020 et avec les difficultés sanitaires actuelles, la tenue du COPIL en présentiel était incertaine et le choix d'une visioconférence a été dicté par les nouvelles mesures gouvernementales. Après une présentation de l'ordre du jour et des enjeux de préservation de la Biodiversité en zone Natura 2000, un rappel est effectué également sur la fin de l'animation des sites Natura 2000 dans le cadre du marché 2019 – 2021 et qu'une synthèse des travaux sera réalisée par les animateurs au cours de cette présentation.

A la suite de cette introduction, Aymeric COURBOIS et Florent MULOT présentent le bilan de l'animation 2021, en laissant la place aux questions de l'assemblée au cours de la présentation. La suite des présentations s'achève par des échanges entre les différentes structures pour éclaircir certains points ou aborder les dossiers en cours de réalisation sur les différents sites.

Objectifs de gestion :

Après un point général sur les sites Natura 2000, les objectifs de gestion sont rappelés pour chaque site : maintenir et développer des habitats favorables aux espèces à l'origine de la désignation des sites, mobiliser conseiller et informer les acteurs locaux, suivre l'évolution des espèces.

Actions mises en œuvre :

ZPS BEAUCE ET VALLEE DE LA CONIE :

L'animateur échange régulièrement avec les services de l'Etat, les communes et les acteurs privés de la ZPS. Il participe aux réunions de concertation sur le territoire dans le cadre des réunions organisées par la DDT28, DREAL, la Région Centre et la DRAAF. Des expertises techniques ont été apportées pour des projets d'évaluations d'incidences ou des projets de gestion (Ex : Période d'intervention pour entretien de haies sous ligne Haute tension – Mise en place de mesure compensatoire dans le cadre d'un projet de centrale photovoltaïque²).

Des actions de restauration et d'entretiens et de préservation de la biodiversité se sont concrétisées cette année par la signature de 6 Chartes Natura 2000, et le montage d'une autre en cours de finalisation en ce début 2022. Pour les contrats Natura 2000 non agricole, l'animateur a reprecisé que les modalités d'engagement volontaire sont destinées aux surfaces hors déclaration PAC, et donc hors Surface Agricole Utile. Aucun contrat Natura 2000 n'a été réalisé en 2021. Un projet de chantier participatif « un pin pour Noël » sera réalisé en 2022 avec les communes de Cormainville et Bazoches en Dunois.

L'animation auprès des agriculteurs en 2021 s'est appuyée sur le réseau de partenaires agricoles du territoire (CA 28 & 45, GDA, FDSEA, Journal Horizons, mailing). L'animateur rédige au préalable un Plan agro-environnemental et climatique (PAEC) pour rendre éligible le territoire de la ZPS aux Mesures Agro-environnementales et Climatiques. Puis, il recense les exploitants intéressés et les accompagne dans le montage des dossiers, la réalisation des diagnostics MAEC sur l'exploitation, les conseils d'implantation et la réalisation des plans de gestion si nécessaire. Plusieurs mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont proposées sur le territoire, dont la rémunération varie entre 260 et 560 €/ha/an, pour un total de 469 135,66 € en 2021 pour les contrats de 5 ans et 9 043,83 € pour les contrats de 1 an, concernant 63 exploitants. Un suivi des différents dossiers engagés depuis 2017 en MAEC est également opéré au cours de l'année par l'animateur (Ex : aide à la déclaration PAC). Une vidéo d'aide à la déclaration PAC a été réalisée pour les agriculteurs de la zone. Un cahier d'enregistrement des interventions est également transmis aux exploitants avec le cahier des charges de mesures et le diagnostic MAEC. Au total, 630 ha sont engagés pour 110 exploitants sur le territoire. La priorité de l'animation 2022 sera orientée sur le renouvellement des contrats 2017 arrivant à échéance et l'intégration des nouveaux.

Au cours de l'animation, une veille de terrain a été réalisée en association avec Eure et Loir Nature et l'Office Français de la Biodiversité pour la préservation des nids de Busard cendré. Cette action a permis de protéger 4 couples entraînant l'envol de 14 jeunes busards. Dans le cadre de l'animation, un suivi sur différentes espèces a été mené de manière à assurer une veille ornithologique sur les principales espèces de la zone et prospecter d'autres espèces dont l'amélioration des connaissances est nécessaire (Blongios nain, Outarde canepetière dont la présence a été avérée). Un suivi participatif autour d'une espèce emblématique, le Butor étoilé, a été réalisé et apprécié des participants. Une trentaine de participants ont contribué à ce suivi.

Des articles communaux sont toujours proposés aux communes de la ZPS, et l'actualisation de la page internet du site Natura 2000 et l'animation de la page Facebook permet de communiquer sur les actualités du site. L'exposition photographique mise à disposition gratuitement a été exposée lors de journées d'animation (Journée de promotion de la HVE et Loir en fête). Il est proposé par l'animateur aux membres présents de faire remonter leurs intérêts pour en disposer en 2022.

En fin de présentation, différents résultats ont été mis en avant lors de ces 3 années d'animations : 11 Charte Natura 2000, 132 engagements MAEC pour 488 ha de création de couverts herbacés favorable aux oiseaux, 34 ha de gestion de prairies sur ces 3 années avec une croissance exponentielle des demandes d'engagement. Les suivis menés au cours de ces 3 années ont permis d'identifier des secteurs supplémentaires de rassemblements postnuptiaux et hivernaux de certaines espèces se traduisant par une augmentation des effectifs. L'effort de prospection a permis également d'accentuer la préservation des nichées de Busard cendré ou de mettre en lumière la présence d'espèce remarquable comme l'Outarde canepetière et le Butor étoilé. L'animateur souligne que l'effort mis sur ces suivis va permettre de mieux orienter les outils de gestion dans la sensibilisation des propriétaires.

L'animateur finalise en évoquant les perspectives 2022 et propose différentes pistes d'actions à mener en complément de l'animation « fixe » des outils contractuels. La constitution d'un groupe technique pour mettre à jour les indicateurs de suivi de l'animation a été proposée aux membres du comité de pilotage. Les suivis des espèces réalisés en 2021 seront reconduits sur la zone en 2022 tout comme le suivi participatif. Une rencontre des nouvelles équipes municipales à la suite des élections 2020 pour présenter les enjeux a été évoquée tout comme la proposition d'organiser une journée pour les élus locaux sur des retours d'expérience de travaux menés sur la zone (« *AutoBus Tour* »). L'animateur clôture sa présentation pour la partie ZPS Beauce et Vallée de Conie et invite les participants à un temps d'échange sur les différents axes de l'animation.

Description des échanges en lien avec l'animation de la ZPS Beauce et Vallée de Conie :

1. Le Conservatoire des Espaces naturels d'Eure et Loir « *questionne l'animateur sur l'intégration des contrats pâturage dans le DOCOB notamment sur les contrats équipements pastoraux et prestation pâturage* ». L'animateur précise « *que les travaux menés sur ces contrats ont bien été validés lors du précédent comité de pilotage du site, mais qu'ils ne sont pas opérationnels tant que l'Arrêté préfectoral n'était pas paru. Il reprendra contact rapidement avec la DDT 28 et la sous-préfecture à ce sujet* ».

2. Le Maire de Moinville-la-Jeulin intervient ensuite « *en soulignant les incohérences de délimitation du périmètre du site Natura 2000 avec de nombreuses communes, dont Moinville-la-Jeulin, coupées en deux. Accentuant en partie une difficulté d'appropriation des enjeux du site et une insuffisance sur la préservation des oiseaux avec un côté où on agit, et de l'autre côté où aucune mesure Natura 2000 intervient. Il interpelle également les services de l'état présents sur la demi-mesure prise dans le temps alloué à l'animation basé sur 110 jours correspondant à un mi-temps. Les enjeux liés à la préservation de l'environnement sur un site vaste comme la ZPS mériteraient selon lui que les services de l'état face l'effort financier pour mettre un poste d'animation à temps plein et questionne donc l'assemblée présente sur la nécessité selon lui de mettre plus de moyens sur cette préservation du site, et non pas des demi-mesures en temps d'animation et de périmètre d'actions. La DREAL apporte des premiers éléments de réponses « soulignant que l'enveloppe budgétaire du*

ministère de l'environnement ne permettrait pas à ce jour de proposer un poste à temps plein sur ce site. Des expériences de doubler le temps d'animation sur un autre site ont été testées en contexte similaire à la ZPS Beauce Conie, mais ne s'est pas révélé concluant face à la volonté des usagers du territoire à s'intégrer au dispositif. Des précisions sont apportées sur les engagements de l'état vis-à-vis de l'Europe à conserver cette biodiversité sur les sites Natura 2000, et non pas protéger comme sur des réserves naturelles, cœur de parc national etc... se traduisant via une politique de concertation avec tous les acteurs du site pour établir le périmètre du site. Le Sous-Préfet note la croissance exponentielle de l'animation sur le site comme le souligne la contractualisation des mesures, s'accorde sur les contraintes évoquées par la DREAL qu'elles soient budgétaires ou liées aux caractéristiques du site. Il prend note de cette intervention du maire et souligne la nécessité d'analyser cette demande pour en faire un peu plus sur ce territoire qui en vaut la peine. Le Vice-Président de la Biodiversité de la Région Centre Val de Loire complète ces interventions en mettant le rôle de l'animateur comme facteur de lancement à la préservation de l'environnement et que d'autres outils de préservation de l'environnement existe pour appuyer l'animation Natura (CRST, ABC...). Il conforte les intervenants sur les intentions de la Région Centre Val de Loire d'accentuer cet accompagnement sur les sites Natura 2000 et Parc Naturel Régionaux.

3. Le Conservatoire des Espaces naturels d'Eure et Loir questionne « sur la perception de Natura 2000 et les conséquences de l'attaque de FNE et de la décision du conseil d'état sur l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires en zone Natura 2000 en soulignant la crainte que cette décision pourra avoir sur la bonne dynamique d'animation du site ». L'animateur indique « avoir effectivement eu de premiers questionnements et craintes d'agriculteurs sur ce sujet et souligne le côté contre-productif de cette mesure qui risque de pénaliser et freiner la bonne dynamique des dernières années. Le sujet fait l'objet d'une enquête ministériel auquel l'animateur a fait remonter les pratiques agricoles prenant en compte cette limitation d'utilisation de produits phytosanitaires (MAEC localisé, systèmes, les certifications agricoles comme AB, HVE, Réseau Dephy) ou encore mis en avant de la logique d'économies des coûts de production avec une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires. Il souligne également que l'outil MAEC en lui-même reste un outil favorable aujourd'hui pour les agriculteurs que se soit pour la PAC, la certification HVE ou encore la valorisation de parcelles à faible rendements. Toutefois, il souligne le flou autour de cette mesure et sur les actions qui seront demandées concrètement sur le terrain avec une crainte pour la dynamique de contractualisation et de perception du dispositif. Le représentant de la Chambre d'agriculture d'Eure et Loir « souscrit aux propos illustrés par le CEN, et confirme le côté contre-productif de la mesure avec ces contraintes réglementaires supplémentaires avec le risque d'avoir des exploitants agricoles qui feront marche arrière sur leurs engagements dans le dispositif. Il rebondit aussi sur l'intérêt d'agriculteurs en limite de zonage, intéressés par une modification de périmètre à une échelle communale, qu'aujourd'hui avec l'application de ces contraintes, très peu d'agriculteurs seront finalement favorable. Il regrette ceux types d'attaques qui nuisent au bon sens de la dynamique actuelle. La DREAL apporte des derniers éléments « en précisant que des travaux sont menés également pour étudier comment les autres pays Européens ont appliqué cette directive initialement demandée pour l'application du dispositif Natura 2000 ». Le représentant de la Mairie de Lumeau & de la Communauté de Cœur de Beauce complète aussi sur le côté volontariat des mesures, et le risque sur l'économie du secteur en passant sur ce volet réglementaire et contrainte.

ZSC VALLEE DU LOIR :

L'animateur échange régulièrement avec les services de l'État, les communes et les acteurs de la ZSC. De l'expertise technique a été apportée pour un projet de RTE d'entretien des lignes à haute tension en lien avec leurs impacts potentiels sur les chauves-souris.

Groupe technique : Mise à jour de la Charte Natura 2000

Une mise à jour de la charte a été réalisée avec les partenaires techniques : DDT28, Cen Centre Val de Loir, ELN, OFB, FDP 28, CNPF. Cette version a été transmise aux membres du copil le 18 novembre 2021 pour validation. L'animateur n'a eu aucun retour par mail ou lors du Copil, la nouvelle

version de la charte Natura 2000 a donc été validée par les membres du Copil.

Contrat Natura 2000 :

Poursuite du contrat 100% état sur la commune de varize. Il y a une certaine difficulté à mettre en place des animaux sur la parcelle. Un chantier bénévole sera proposé en 2022 afin d'entretenir le milieu.

Communication :

Pour ce qui concerne la communication, elle s'appuie sur la page Facebook Natura 2000, la création d'articles à destination des communes...

L'animateur propose aux membres du Copil la mise à disposition de l'exposition photographique qui serait mise à disposition auprès des communes. L'animateur a participé au Loir en fête le 18 juillet 2021. Au cours de cet événement, l'exposition photo a été présentée au grand public.

L'exposition a été proposée à la ville de Châteaudun et aux offices du tourisme du bonnevalais des 3 rivières pour 2022. Elle sera aussi présente pour les 10 ans du Smar Loir 28 ainsi qu'à la médiathèque intercommunale d'Orgères en Beauce.

Suivis :

Des suivis naturalistes sont réalisés annuellement (chauves-souris, libellules). Ces suivis ont permis de suivre les populations des espèces concernées au sein du site Natura 2000.

Pour les libellules la cordulie à corps fin a été suivie via la recherche des exuvies (enveloppe que la larve quitte lors de sa mue en libellule). Les inventaires ont été réalisés en binôme avec l'OFB et se sont déroulés en canoë sur un secteur de 2 km sur la commune de Saint maur sur le Loir. L'inventaire a permis d'identifier de nombreux aulnes avec des exuvies : 10 sites de prélèvements. Ainsi ce sont 31 exuvies de cordulie à corps fin qui ont été trouvées.

Les inventaires des chauves-souris l'hiver durant l'hibernation ont été couplés à des inventaires grâce à des enregistreurs autonomes en suivant le protocole proposé par le muséum national d'histoire naturelle. Les résultats sont de 292 individus de chauves-souris lors des inventaires hivernaux et 2 espèces pour les inventaires estivaux dont la barbastelle d'Europe qui est une espèce d'intérêt européen.

Bilan triennal :

1 Contrat Natura 2000 (100% état) sur la commune de Varize

La révision de la charte Natura 2000

Le suivi de nouvelle espèce (libellule) et la mise en place de nouveaux protocoles de suivis (chauves-souris)

Création de l'exposition photo...

Perspectives 2022 :

Docob :

- Favoriser les signatures de la nouvelle charte
- Création d'un GT pour coordonner et organiser les suivis naturalistes
- Création d'un GT concernant le choix des indicateurs

Animation du site

- Prospection de nouveau contrat Natura 2000, ex : grottes à chauves-souris
- Consolidation des données naturalistes via les suivis, ajout potentiel d'espèce après validation auprès des services de l'état.
- Réalisation de l'action un pin pour Noël avec les communes de Bazoches en dunois et Cormainville.

Communication/sensibilisation

- Réaliser une vidéo de présentation du site Natura 2000
- Proposition de l'exposition photographique aux membres du Copil
- Relance des interventions auprès des scolaires
- Relance de l'action chiro pour les communes
- Poursuite des autres actions de communication : article, Facebook, vidéo...

Questions des membres du Copil :

Le **Smar28** demande si le département a bien un cheptel pour entretenir les milieux

Réponse d'**Estelle Ménager CD28** : oui il y a un cheptel, mais son développement est . De plus d'un point de vue juridique, la mise à disposition pour les communes du cheptel rentre en concurrence avec les structures proposant de l'écopâturage de manière déloyale. Toutefois, le sujet n'est par figé pour le conseil départemental.

Pierre hauteville de la Dreal demande des précisions concernant les données chauves-souris pour les données des grottes situées sur le site Natura 2000.

L'**animateur** précise que le décrochement de 2021 (lié en partie aux murins à oreilles échancrées) pour les grottes de la vallée du Loir est à suivre en 2022 afin d'identifier ou non une tendance en diminution.

Question du **Smar28** par rapport à la mise en place d'audiomoth pour l'évaluation des travaux du smar28 en lien avec l'impact sur les chauves-souris.

Réponse de l'**animateur**, il faudrait faire le point avec la DDT afin de savoir si les actions du Smar28 nécessitent la mise en place d'audiomoth. Il faudra donc réfléchir à un protocole à mettre en œuvre.

Question de **la région** concernant le choix des pins pour le projet un pin pour Noël.

L'**animateur** précise que les pins sont présents sur la pelouse calcaire et le but du projet est de prélever ces pins pour les proposer aux communes à la période de Noël. C'est donc un projet de restauration de milieu naturel.

La région demande si les repousses de pins pourraient être consommées dans le cadre de pâturage. Effectivement les chèvres par exemple peuvent consommer les repousses de pins, précise l'**animateur**. Pour cela il faudrait à la suite du projet un pin pour Noël mettre en place des animaux sur la parcelle.

Conclusion

Monsieur le Sous-préfet remercie à nouveau les différents participants et clôt le comité de pilotage.

Transmission de l'information :

Les animateurs se tiennent à disposition de tous les acteurs du territoire pour la transmission d'informations, cartographies, images, articles pour le bulletin municipal, etc.

Aymeric COURBOIS: Tel : 06 15 08 33 44 – 02 37 24 46 06 - a.courbois@hommes-et-territoires.asso.fr

Florent MULOT : Tel : 06 01 20 07 91 - 02 37 24 46 07

